

L'an mil neuf cent quatre-vingt-cinq, le JEUDI 26 SEPTEMBRE à 17 H 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille - PAYET Aristide - CHANE-KUNE Maurice - FONTAINE Frantz - DUPUIS Jean Marie - LEFEVRE Gérard - Mmes LAMANDE Florelle - FONTAINE Gabrielle - BLARD Mogine - MM. MANES Gilbert - BOX Daniel - VICTORIA René Paul - RIVIERE Maxime - AFFEJEE Jack - MAHE Jean Denis - NATIVEL Jean Marc - LAURET Gérard - Mme PAYET André - MM. PAYET Paul - DINDAR Ibrahim - HOARAU Raoul - VITRY Michel - DE LA HOGUE Jean Marie - MOUTOUSSAMY Nicolas - AFFEJEE Abdoul Hack - LAW-KOUN-MA-THON Roland - HIN-TUNG Jean - TANDRYA Fred - FERRERE François - PERSONNE Serge - Mme BRUNIQUET Paule - OLLIVIER Eliane - DUPUIS Marie Claude - MM. KICHENIN Axel - DE BALBINE Alexandre - LICHARDY André - ANNETTE Gilbert - HOARAU Jacques - RAUX Jules - AMELIN Raoul - HOARAU Jean Pierre

Etaient représentés :

Mme TURENNE Rose Mai par M. VICTORIA René Paul
M. PATEL Issop par M. CHANE-KUNE Maurice
M. ATECTAM Henri par M. BOX Daniel
M. CAZANOVE Serge par M. HIN-TUNG Jean

Etaient absents et excusés :

MM. GERARD Gilbert - ZITTE Guy Max

NOTA :
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 01 OCTOBRE 1985 et que le nombre de conseillers présents a été de 44 / 55 en exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GERARD Marc ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE

A.D. LEGROS

